Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID: 029-242900751-20231002-2023_09_099-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU FINISTERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

séance du 26 septembre 2023

Délibération n°2023-09-099

Date de convocation : 20 septembre 2023

Conseillers en exercice : 45 Présents : 37 Votants : 44

Programmation pluriannuelle des investissements communautaires 2024-2028 relatifs à l'eau potable sur le territoire de la CCPL

L'an deux mil vingt-trois, le 26 du mois de septembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Vougay, salle Ar Brug, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents	M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle
Avaient donné	M. BRETON Jean-Pierre à Mme CRENN Nicole
<u>procuration</u>	M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
	M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire
	Mme GUILLERM Babeth à M. BILLON Henri M. JEZEQUEL Sébastien à Mme TORRES Sonia
	Mme ABAZIOU Nadine à M. SALIOU Louis
	Mme KERVELLA Julie à Mme CLAISSE Laurence
Absent(s) excusé(s)	Mme LE GUERN Marlène
Absent(s)	/

Participaient aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services, M. ROIGNANT Marc, directeur des services techniques

Secrétaire de séance : Mme HENAFF Marie Claire

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Recu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID: 029-242900751-20231002-2023_09_099-DE

La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a mené une étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable afin d'évaluer les investissements à mener sur le territoire à compter de la prise de compétence en 2024.

Cette étude a donné lieu à une programmation pluriannuelle de travaux qui doit faire l'objet d'une approbation par le conseil, en cohérence avec la stratégie tarifaire de la collectivité.

Le travail de concertation de l'ensemble des élus de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, sur proposition du comité de pilotage constitué pour le suivi de l'étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable, a permis de fixer un scénario de référence en matière d'investissement et les volumes d'inscriptions budgétaires dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2024-2043.

Partant du principe qu'il est d'usage d'actualiser un schéma directeur tous les 5 ans, et compte tenu des aléas liés à la prise de compétence et des nouveaux projets potentiels non connus à la date de réalisation de l'étude de schéma directeur, la PPI proposée dans la présente délibération couvre uniquement la période 2024-2028.

Au global, la PPI 2024-2028 atteint 19 M€ en prenant comme scénario de renouvellement de réseaux un taux de 0,8 % du linéaire annuel.

Elle a pour ambitions de marquer le fort engagement de la collectivité dans la mise à niveau du patrimoine nécessaire à l'exercice de la compétence eau potable et la transition écologique, tout en préservant les équilibres financiers de la collectivité à court, moyen et long terme.

La PPI est structurée autour de 3 axes d'intervention :

Axes	Volume d'inscription budgétaire € HT 2024 – 2043
Axe 1 : ouvrages	8 666 482
Axe 2 : réseaux	5 417 704 + 38 560 000
Axe 3 : autres	14 398 800
Total	67 042 986 ¹

Vu la Loi « 3DS » n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu la Loi « Notre » n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, en particulier son article L.5219-5-I;

Vu la Loi « Maptam » n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2006-1772 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article R.2311-9;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu les volumes distribués en 2022 ;

Vu la délibération n°2021-06-060 du 29 juin 2021 du conseil communautaire portant approbation de la prise des compétences eau potable et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

¹ Le montant du PPI présenté à l'issue du schéma directeur d'alimentation en eau potable portait à 70 M€ le volume d'investissement pour le scénario avec un taux de renouvellement de 0,8 % / an du linéaire de réseaux. Le différentiel provient d'une part des travaux à porter sous MOA du syndicat de Pont an Ilis, et d'autre part des opérations catégorisées en fonctionnement car constituant des dépenses récurrentes au titre de la compétence.

Recu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID: 029-242900751-20231002-2023_09_099-DE

Considérant l'état des lieux des installations nécessaires à l'exercice de la compétence eau potable mené dans le cadre de l'étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau ;

Considérant la nécessité de mener des travaux d'investissements pour mettre à niveau l'exploitation des installations d'une part, et maintenir en état ou réhabiliter le patrimoine nécessaire à la production, au transport et à la distribution de l'eau d'autre part ;

Considérant l'enveloppe budgétaire qui doit être allouée à ces travaux ;

Considérant que les dits travaux sont exclusivement financés par la redevance eau potable, les subventions et l'emprunt ;

Considérant que la capacité de désendettement de la collectivité et que l'impact tarifaire pour les usagers via l'augmentation de la redevance doivent être maîtrisés ;

Considérant en conséquence que les investissements nécessaires se doivent d'être lissés sur des durées cohérentes avec les durées d'amortissement des équipements concernés ;

Considérant que des clauses de revoyure peuvent dès lors s'avérer nécessaires ;

Considérant l'étude préparatoire au transfert de la compétence eau potable menée par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau portant sur l'harmonisation des tarifs appliqués sur le territoire et l'adéquation entre les recettes perçues et les besoins futurs d'investissements :

Considérant l'avis favorable émis en comité de pilotage constitué pour le suivi du schéma directeur d'alimentation en eau potable du 9 janvier 2023 ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission environnement en date du 15 juin 2023 ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission budget et prospective en date du 11 septembre 2023 :

Vu l'avis favorable émis par la conférence des maires en date du 12 septembre 2023 ; Ayant entendu son rapporteur, M. Jean Jézéquel, vice-président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la programmation pluriannuelle des investissements communautaires 2024-2028 relatifs à l'eau potable présentée et les tableaux financiers détaillés en annexe 1.
- Dit que les dépenses résultant de cette programmation prévisionnelle seront financées à partir des crédits de paiements inscrits au budget annexe eau potable communautaire, selon les échéanciers prévisionnels indiqués en annexe 1 et susceptibles de variation compte tenu des aléas des projets pouvant survenir.
- Autorise le président ou son représentant, pour la mise en œuvre de cette programmation, à solliciter toutes participations financières potentielles nationales et européennes auprès des partenaires concernés.
- Autorise en conséquence le président ou son représentant à signer tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes correspondantes.
- Décide de convenir d'une clause de revoyure en 2026.

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID: 029-242900751-20231002-2023_09_099-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations, le 2 octobre 2023.

La Secrétaire de séance, Marie Claire HENAFF. Le Président, Henri BILLON.



ID: 029-242900751-20231002-2023_09_099-DE



Délibérations :

n°2023-09-099 : Programmation pluriannuelle des investissements communautaires 2024 – 2028 relatifs à l'eau potable sur le territoire de la CCPL

Annexe 1

Les volumes affectés à la PPI 2024-2043 se répartissent comme suit :

Axe 1 : ouvrages - 8,7 M€ dont 4,5 M€ sur la période 2024 - 2028

	OUVRAGES		
Somme de TOTAL Étique	ettes de colonnes		
tiquettes de lignes 🔻 Etude	es	Travaux	Total général
∃ RESSOURCES	322 800	220 047	542 84
Captage de Goasmoal	15 000		15 00
Captage de Kernonen	200	106 998	107 19
Captage de Kersco	10 200	32 840	43 04
Captage du Mougau (hors service)	30 000		30 00
Captage Hengoat 1	10 600	13 409	24 00
Captage Hengoat 2	600	7 050	7 65
Captages de Radennec Est & Ouest	15 700	39 245	54 94
Captages du Roudour 1 & 2	20 500	20 505	41 00
Ensemble	160 000		160 00
Forages de Kersco (hors service)	60 000		60 00
Ressouces privées	-		-
Source de Ty Roz		-	-
∃ STOCKAGE	16 440	4 156 099	4 172 53
Bâche d'EB de Radennec	2 350	112 533	114 88
Bâche d'EB de Ty Roz	700	280 264	280 96
Réservoir de Berven	500	228 480	228 98
Réservoir de Guiclan	1 000	279 104	280 10
Réservoir de Guimiliau	3 370	112 289	115 65
Réservoir de Kernonen	500	213 768	214 26
Réservoir de La Motte	1 000	361 872	362 87
Réservoir de Lessougar	500	751 979	752 47
Réservoir de Moguérou	500	85 917	86 41
Réservoir de Pérennou	670	51 365	52 03
Réservoir de Plounéventer	2 000	87 312	89 33
Réservoir de Plouvorn	700	855 166	855 86
Réservoir de Saint-Derrien	500	61 965	62 46
Réservoir de Saint-Sauveur	650	233 215	233 86
Réservoir des Perdrix	500	332 616	333 11
Réservoir du Télégraphe	500	22 490	22 99
Réservoir Ty-Nevez	500	85 766	86 26
SURPRESSEUR	2 810	228 221	231 0 3
	1 910	11 940	13 85
Surpresseur de Mescam	900	30 567	31 46
Surpresseur de Mezascour	900		
Surpresseur de Saint-Sauveur	4.070	185 715	185 71
UP	4 870	3 715 195	3 720 06
UP de Goasmoal	1 720	57 790	59 51
UP de Kernonen	350	142 290	142 64
UP de Restancaroff	700	148 005	148 70
UP de Saint-Cadou	1 400	153 185	154 58
UP de Toulloulan	700	18 425	19 12
UPEP SIEAC Total général	346 920	3 195 500 8 319 562	3 195 50 8 666 4 8

Cet axe comprend des opérations d'études et travaux visant essentiellement en la réhabilitation des usines de potabilisation, réservoir, surpresseurs et ouvrages de stockage, tant pour les équipements hydrauliques, électromécaniques, métrologiques que pour le génie civil.

Axe 2 : réseaux - 5,4 M€ dont 1,6 M€ sur la période 2024 - 2028

	RESI	EAU		
OBJET (captage, UP, réservoir, réseau, global)	RESEAU	. T		
Somme de TOTAL	Étiquettes de	colonnes 🔻		
Étiquettes de lignes	▼ Etudes	Tı	ravaux	Total général
Chloration			22 500	22 500
Continuité de service			527 000	527 000
Géoréférencement		1 928 000		1 928 000
Gestion patrimoniale		-		-
Métrologie		3 000		3 000
Pressions			2 842 113	2 842 113
Risque sanitaire		25 091		25 091
Sectorisation			70 000	70 000
Total général		1 956 091	3 461 613	5 417 704

Cet axe comporte essentiellement des travaux relatifs à la régulation des pressions pour réduire les fuites, à l'optimisation de la sectorisation et aux maillages nécessaires au maintien de la continuité de service en cas de casse. Le géoréférencement constitue une part non négligeable de ce volet d'investissement.

Outre les opérations précisées ci-avant, le volet « réseaux » comporte également une enveloppe de 38,5 M€ sur 20 ans correspondant à un taux de renouvellement annuel de 0,8 % du linéaire du territoire. Pour la période 2024 – 2028 objet de la présente délibération, ce montant est ramené à 9,6 M€.

Axe 3 : autres - 14,4 M€ dont 2,6 M€ sur la période 2024 - 2028

	AUTRES		
Somme de TOTAL	Étiquettes de colonnes		
Étiquettes de lignes	T Etudes	Travaux	Total général
■ CONSOMMATEURS	30 000		30 000
Economies d'eau	10 000		10 000
Gestion patrimoniale	-		-
Sensibilisation	20 000		20 000
⊟ GLOBAL	1 130 000	13 228 800	14 358 800
Economies d'eau	30 000		30 000
GER		2 000 000	2 000 000
Sécurisation		11 228 800	11 228 800
SIG	1 100 000		1 100 000
■ INSTALLATIONS	10 000		10 000
Consommation électrique	10 000		10 000
Total général	1 170 000	13 228 800	14 398 800

Cet axe d'intervention concerne majoritairement les enveloppes décidées à la sécurisation de l'alimentation en eau du territoire et dans une moindre mesure aux travaux de gros entretien / renouvellement des équipements.